

LES ANGLICISMES EN FRANÇAIS, EN ITALIEN ET EN ROUMAIN : DES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES DIFFERENTS

LOUIS BEGIONI¹, ȘTEFAN GENCĂRĂU²

ABSTRACT. *Anglicisms in French, Italian, and Romanian: Different Linguistic Patterns of Behaviour.* In this article, we reflect, in an extended comparative way, upon the attitude that is adopted with regard to the use of anglicisms in French, Italian, and Romanian. We observe different patterns of behaviour starting with phrases in the field of maximum evidence, namely: computer science, a field that does not already inspire the feeling that anglicisms extend even over other language-adapted neologisms. We describe the institutional framework in which the focus of our attention is on the circulation and tendency of limiting anglicisms in the case of French. We also focus on the impact and effects of the belated establishment of the Italian nation within a language policy oriented towards neology and anglicisms. We keep in mind the Romanian context in which French and Italian neology make room for anglicisms, firstly through contact languages, and secondly, owing to the factor with repercussions in the global linguistic policy.

Keywords: *anglicisms, neology, French, Romanian, Italian, language policy*

REZUMAT. *Anglicismele în franceză, în italiană și în română: comportamente lingvistice diferite.* Reflectăm în acest articol, într-o modalitate comparativă extinsă, asupra atitudinii pe care o adoptă în privința anglicismelor, franceza, italiana și româna. Constatăm comportamentul diferit pornind de la fraze din domeniul de maximă evidență, anume: cel al informaticii, domeniu ce ne inspiră deja sentimentul că anglicismele se extind chiar și asupra altor neologii adaptate limbii. Explicăm cadrul instituțional în care se discută circulația și tendința de limitare a anglicismelor în cazul francezei. Ne oprim la repercusiunile constituirii tardive a națiunii italiene în politica lingvistică orientată spre neologie și spre anglicisme. Reținem contextul românesc în care neologia franceză și cea italiană fac loc anglicismelor, întâi prin limbile de contact, apoi datorită factorului cu repercusiuni în politica lingvistică globală.

Cuvinte cheie: *anglicisme, neologie, franceză, română, italiană, politică lingvistică*

¹ Università di Roma Tor Vergata, Dipartimento di Studi letterari, filosofici e di storia dell'arte, E-mail : louis.begioni@gmail.com

² Université Babeș-Bolyai, Département de Langue Roumaine et de Linguistique Générale / CAER Aix-Marseille Université. E-mail : stefan.gencarau@univ-amu.fr

1. Introduction

Dans le contexte des langues latines, le français, l'italien et le roumain semblent avoir des comportements très différents par rapport aux emprunts à la langue anglaise. Le français essaie de limiter les emprunts avec une politique linguistique spécifique qui favorise la néologie dans le cadre institutionnel. Il va tout autrement en Italie où les anglicismes se répandent abondamment dans tous les domaines sans qu'aucune décision ne soit prise au niveau des autorités officielles en particulier sur le plan éducatif et culturel. En Roumanie, les anglicismes ont envahi presque tous les domaines de la société contemporaine, remplaçant notamment le lexique urbain roumain par des emprunts anglais récents.

Si l'on prend la phrase française suivante dans le domaine de l'informatique :

J'allume mon **ordinateur**, sur le **bureau**, je prends la **souris** je choisis un **dossier** et j'ouvre un nouveau **fichier** pour y écrire mon **rapport** de mission.

Celle-ci pourra être traduite en italien par :

*Accendo il **computer**, prendo il **mouse**, sul **desktop** scelgo una **cartella/directory** e apro un nuovo **file** per scrivere il **report/relazione** della mia missione.*

En roumain, la traduction sera la suivante :

*Deschid **calculatorul /ordinatorul / computerul** pe **desktop** / interfață, iau **mausul /mous-ul**, aleg un **folder** și deschid un nou **fișier** pentru a scrie un raport de misiune.*

Dans cet exemple, on constate que le français n'utilise aucun anglicisme pour les six mots en caractère gras. L'italien utilise quatre emprunts intégraux qui n'ont pas d'équivalent dans la langue italienne (**computer, mouse, desktop** et **file**) et deux emprunts moins stabilisés qui ont un équivalent italien (**cartella/directory** et **report/relazione**). Dans le domaine informatique, le mot **directory** étend son influence surtout chez les spécialistes de l'informatique et chez les jeunes alors que dans le domaine économique l'utilisation du mot **report** suscite un effet de modernité et tend à souligner les compétences linguistiques du locuteur et sa dimension « internationale », l'effet communicatif étant perçu comme plutôt positif par un public surtout tourné vers la mondialisation qui caractérise l'évolution des nos sociétés.

En roumain, pour **computer**, il y a une concurrence entre deux termes qui viennent du français, à savoir: **calculator** et **ordinator**. L'un des termes anglais,

c'est le cas du mot *file*, trouve un équivalent dans le mot *fichier*, un prêt français en roumain, sémantiquement enrichi. Deux termes anglais, *folder* et *mouse* gardent leur forme de la langue d'origine sans adaptation ou avec adaptation phonétique.

Ces différences de comportement linguistique face aux emprunts à l'anglais nous poussent à en rechercher des causes linguistiques, culturelles et politiques. Nous reprenons ici et nous continuons les réflexions d'une autre phase de notre recherche (Begioni : 2013, 25-32) concernant l'attitude des langues romanes face à la néologie.

2. Les anglicismes en français

Ainsi, le français qui a influencé l'anglais pendant presque deux siècles après l'arrivée de Guillaume le conquérant sur le trône d'Angleterre en 1066 et qui est à l'origine d'environ 60% du lexique anglais (H. Walter) attitude de limitation des emprunts par des organismes institutionnels clairement définis : en particulier Ac fr, DGLLF, Commission de néologie et de terminologie. Il s'agit là d'une volonté de politique linguistique en faveur de la défense de la langue française. Rivalité historique séculaire entre les deux pays (guerre de cent ans, ...).

Emprunter ou ne pas emprunter telle est la question. Il s'agit là d'un vaste problème où les critères à prendre en compte sont historiques, culturels voire politiques. Dans l'histoire des langues européennes, les emprunts ont toujours existé et ils sont le signe de l'influence d'un pays, d'une culture sur d'autres pays et d'autres cultures. Très souvent, ce sont des secteurs spécialisés de la langue qui sont concernés : arts, économie, philosophie, sciences et techniques, etc. En Europe, la langue française a remplacé petit à petit le latin, surtout à partir de l'époque classique dans les domaines culturel, philosophique, scientifique, etc. L'« exportation lexicale » a été très importante : au XVIII^e siècle, le siècle des lumières où la diffusion de l'Encyclopédie a joué un rôle fondamental, mais aussi au XIX^e et au XX^e siècles dans de très nombreux domaines grâce au rayonnement culturel et scientifique de la France en Europe et dans le monde. D'autres langues européennes ont fait aussi l'objet d'influences linguistiques dans des secteurs spécialisés. C'est ainsi le cas de l'italien dont les mots et expressions des domaines artistiques ont été largement diffusés : architecture, arts, musique, théâtre etc. Aujourd'hui, la langue française est en net déclin dans le monde. La position internationale de la France ne correspond plus à celle d'une puissance mondiale qui a rayonné sur les plans culturel, politique, scientifique, ...encore une bonne partie du XX^e siècle. Aujourd'hui, la France fait partie de l'Union Européenne et les pays francophones ont beaucoup de mal à faire résister la langue française face à l'hégémonie de l'anglais. En Roumanie, le français, la langue étrangère la plus étudiée depuis plus de 200 ans, a perdu du terrain face à l'anglais. Les Etats-Unis constituent la première puissance économique du monde et ils dominent de très nombreux secteurs où ils sont à la

pointe : l'économie et le commerce international, les sciences, les technologies nouvelles, etc. Par ailleurs, l'anglais s'est imposé comme langue de communication au niveau planétaire, telle une « lingua franca » qui est utilisée non seulement par de très nombreux spécialistes et chercheurs dans de très nombreux domaines, mais également par les nombreux touristes qui sillonnent le monde. Cette diffusion massive et, rappelons-le hégémonique de la langue anglaise en particulier dans des domaines professionnels spécialisés se caractérise par une utilisation conséquente de termes et d'expressions anglo-saxonnes dans la plupart des autres langues du monde.

C'est aussi le cas en français. Devant cette « avalanche lexicale », certains pays francophones - surtout la Province de Québec au Canada qui subit de plein fouet ces influences linguistiques - et la France ont tenté de réagir. Nous présenterons ici quelques aspects de ces réactions en nous concentrant sur la situation française. La célèbre loi Toubon, ministre de la culture en 1994, est sans doute l'action la plus significative de la République Française. Cette loi s'appuie sur une disposition introduite en 1992 dans la Constitution : « La langue de la République est le français » (article 2). Ainsi la loi reconnaît le droit au citoyen français, pour les textes légaux, mais aussi au salarié pour tout ce qui touche au contrat de travail et au consommateur pour ce qui concerne la présentation des produits, les modes d'emploi et les garanties, de s'exprimer et de recevoir toute information utile en français. Corrélativement, elle crée l'obligation d'une rédaction en langue française. Toutefois, la loi Toubon a été fortement « allégée » par le Conseil constitutionnel qui a estimé que le principe de la liberté de pensée et d'expression, inscrit à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, s'opposait à ce que la loi fixe la terminologie précise à employer par les organismes de télévision ou de radio ou par des personnes privées dans l'ensemble de leurs activités. Le législateur ne peut régler le vocabulaire à employer que pour les personnes morales de droit public et les personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public (article 5 de la loi). Le décret d'application du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, a mis en place un dispositif pour le développement lexical de la langue française. Il impose l'usage des termes en français dans les services et établissements publics de l'État (articles 11 et 12 du décret) :

Art. 11. - Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

- 1) Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2) Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française. La commission générale observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Art. 12. - Les listes de termes et expressions approuvés en vertu des dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française précédemment en vigueur sont assimilées aux listes publiées en vertu du présent décret. Elles peuvent être modifiées selon la procédure prévue aux articles 7 à 10 du présent décret.

L'application de la loi peut être contrôlée par les organismes officiels suivants :

- la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le Bureau de Vérification de la Publicité, pour la publicité,
- le Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour la communication audiovisuelle,
- les associations de défense de la langue française (conformément à l'article 199).

A la suite de ce décret d'application, afin d'encourager, d'accompagner l'évolution du lexique - qui doit en permanence rendre compte de réalités nouvelles dans les domaines scientifiques et techniques - et afin de répondre à des besoins d'expression que ne satisfait pas l'état actuel de la langue, l'État a mis en place un dispositif visant à proposer des termes nouveaux désignant les objets et les notions en « voie d'apparition ». La délégation générale à la langue française et aux langues de France anime et coordonne ce dispositif d'enrichissement et participe à la diffusion du vocabulaire recommandé. Sur son site <http://www.dglf.culture.gouv.fr>, très exhaustif en la matière, on peut trouver les résultats des travaux de la Commission générale de terminologie et de néologie, avec, en particulier, les listes de termes, expressions et définitions adoptés et publiés au *Journal officiel* de la République française dont voici la liste, par domaine, disponible à ce jour : affaires étrangères, agriculture et pêche, architecture, armement, automobile, biologie, chimie, physique, composants électroniques, courrier électronique, culture et éducation, défense, droit, économie et finances, équipement et transport, informatique et internet, ingénierie nucléaire, mathématiques, pétrole et gaz, polymères, santé, sciences humaines, sport, stéréochimie, techniques spatiales, « Tous domaines », « Zone euro ».

Chaque liste de termes et de définitions est suivie d'une table d'équivalence des termes. Voici quelques exemples, dans le domaine économique et financier :

marchandisage, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Ensemble des méthodes et techniques ayant trait à la présentation et à la mise en valeur des produits sur les lieux de vente.

Note : Les spécialistes invoquent la règle dite des « 5B », qui consiste à présenter le bon produit, au bon prix, au bon moment, au bon endroit et en bonne quantité.

Équivalent étranger : *merchandising*.

Ce mot n'existe ni en italien, ni en roumain.

marchandisation, n.f.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Passage d'une forme non marchande à une forme marchande de l'offre de biens et services.

Équivalent étranger : *marketisation*.

Un mot sans potentiel de dérivation ni en italien, ni en roumain.

marchandiseur, -euse, n.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Spécialiste de la gestion des linéaires des magasins en libre-service.

Équivalent étranger : *merchandiser*.

Un concept qui n'est pas inventorié par l'italien, ni par le roumain.

mercatique de terrain

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Assistance aux vendeurs qui vise à rendre plus efficace l'animation commerciale des points de vente.

Équivalent étranger : *field marketing*.

Productif en français, moins intéressant pour les deux autres langues romanes.

Il s'agit de fiches terminologiques comportant des rubriques comme le domaine (parfois le et/ou les sous-domaines), la définition, le cas échéant des notes et un équivalent en langue anglaise. Ce travail de fond des différentes sous-commissions de terminologie permet aux spécialistes et aux professionnels des secteurs examinés d'avoir à leur disposition d'un ensemble thématique de termes en langue française qui leur permet d'éviter d'utiliser les termes anglo-saxons équivalents.

En regardant attentivement les termes anglais qui ont fait l'objet de fiches terminologiques néologiques, on se rend bien compte que dans de nombreux cas, il est possible de deviner par transparence linguistique leur signification. Que faire emprunter ou créer un néologisme ? La question est délicate. En effet, nombre de ces mots anglais viennent du français (ou plutôt de l'ancien français) et parfois

sont refaits directement sur le latin avec un changement souvent non négligeable de la signification. Toutefois, pour certains d'entre eux la proximité sémantique est évidente et l'on aurait pu éviter un travail de néologie puisque le terme étranger reste largement employé dans la langue française. C'est ainsi le cas du mot anglais *marketing* qui vient de l'ancien franco-normand *markè* équivalent du français *marché* dont l'origine latine est *mercatum/marcatum*. La création dans un premier temps de *marchéage* – qui a été pratiquement abandonné très certainement en raison d'une suffixation et d'un enchaînement phonétique malheureux – puis de *mercatique* (cf. ci-dessus) montre les limites de la néologie.

La prise en compte de la diachronie

Au contraire de la linguistique, la terminologie ne semble pas s'intéresser à la diachronie.

Personnellement, il nous semble essentiel de prendre en considération l'évolution diachronique du lexique et tenir compte des passages précédents d'une langue à l'autre. On peut observer une situation analogue pour les termes que nous avons cités dans les fiches terminologiques précédentes qui dérivent en particulier de *merchant* (marchant) : *merchandising*, etc. Les créations, par exemple, du terme *marchandisage* équivalent de l'anglais *merchandising* et de *marchandiseur* équivalent de *merchandiser* ne semblent, en dehors de la suffixation française, n'apporter rien de bien nouveau, la transparence sémantique, étymologique et morphologique étant très forte. Des cas analogues et très nombreux concernent des termes du même type : *franchising* (qui vient du français *franchise*), *management* (qui vient de l'ancien français *mesnage/manage*), *finance* etc. Sans doute faudrait-il dresser des listes thématiques de termes « transparents » et autoriser leur utilisation dans les discours spécialisés.

Un autre procédé linguistique pour la néologie terminologique est la métaphore. Lorsque l'on regarde celles-ci, on est parfois surpris par l'écart qui peut exister entre le domaine courant d'utilisation et le domaine métaphorique. C'est ainsi le cas de l'expression anglaise *start up* qui signifie en français une « jeune entreprise à croissance rapide » pour laquelle la commission de terminologie et de néologie a proposé la métaphore *jeune pousse* qui en raison de son domaine d'appartenance courant peut faire sourire. Il en va de même pour le terme *chat* largement utilisé sur internet pour le dialogue en direct et pour lequel on a proposé l'équivalent *causette*. Ici, on ne peut s'empêcher de mettre en relation ce terme avec l'expression *faire la causette* qui ne correspond en rien à la situation communicative sur internet ni au registre linguistique de départ.

Pour l'histoire de ces mots anglais qui proviennent du franco-normand et/ou de l'ancien français, nous renvoyons au célèbre ouvrage d'Henriette Walter *Honni soy qui mal y pense, l'incroyable histoire d'amour entre le français*

et l'anglais³ qui donne une vision quasi-exhaustive des relations linguistiques entre le français et l'anglais au cours de l'histoire en mettant, entre autres, l'accent sur les vrais amis, les faux amis et les phénomènes lexicaux de va-et-vient. Elle consacre, entre autres, un paragraphe très révélateur sur le vocabulaire de l'informatique où elle montre que les origines françaises et latines dominent.

Une analyse de trois petites brochures présentant le vocabulaire anglais de l'informatique dans des secteurs spécialisés (France Michel, *Vocabulaire de l'échange de documents informatisés*, Cahiers de l'Office de la langue française du Québec, 1991, Carole Verreault, *Vocabulaire de la sécurité informatique*, Cahiers de l'Office de la langue française du Québec, 1992, Yvan Venev, *Dictionnaire anglais-français-russe de l'informatique et des sciences (1499 expressions)*, Paris, Economica, 1984) a fait apparaître un résultat tout aussi surprenant : sur l'ensemble des 490 termes anglais glosés dans ces brochures, on constate qu'il y en a 80% d'origine latine, exactement 392, dont : 247 par l'intermédiaire du français, comme *transfer, computer, code, test, index* ou *information*, 140 venus directement du latin (par exemple *index, digit, scanner*) [...] (note idem p.323)

Un regard pédagogique croisé sur les deux langues permettrait de réconcilier les puristes de la langue française avec les « emprunteurs » à la langue anglaise surtout si l'on considère qu'environ 70% du lexique anglais est emprunté à l'ancien français, au français et souvent directement du latin. En quelque sorte, l'anglais pourrait être considéré sur le plan lexical comme une langue « cousine » des langues romanes et ne plus être cet épouvantail hégémonique ?

Dans la langue courante de nombreux mots ont fait le va-et-vient. Ainsi le verbe *flirter* emprunté à l'anglais *to flirt* vient de l'ancien français *fleureter* qui est resté en français littéraire et soutenu dans l'expression *compter fleurette*. De la même manière le mot anglais *bacon* a pour origine *bacon* en ancien français qui signifiait « viande de porc ». Dans certains mots anglais, on ne reconnaît plus l'origine française en raison de leur « nationalisation ». Ainsi, *mushroom* qui signifie « champignon » est issu de l'ancien français *mousseron* (champignon qui pousse sur la mousse, comparable au « rosé des prés ») et a été phonétiquement adapté.

Toutes ces remarques sur l'origine romane et française de nombreux mots anglais nous conduisent à nous reposer la question de l'emprunt. Il nous semble que le regard averti du linguiste, en particulier en sémantique diachronique, va permettre de prendre des décisions relevant du bon sens plus que de l'opposition systématique aux anglicismes. Un renouveau des pratiques pédagogiques privilégiant la prise en compte des phénomènes linguistiques de transparence lexicale entre les deux langues nous semble plus que souhaitable et ce, malgré les recommandations de la loi Toubon. N'oublions pas que la

³ Walter Henriette, *Honni soy qui mal y pense, l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Robert Laffont, 2001.

langue anglaise a de tout temps emprunté aux autres langues, en particulier et massivement à la langue française.

3. Les anglicismes en italien

En revanche, il en va tout autrement pour la langue italienne qui historiquement a vu le jour avec l'unification du pays en 1861. Pour des raisons linguistiques La diversité linguistique du pays (plus de 2000 dialectes) et historiques l'émigration importante vers les USA surtout à partir de 1880, et la libération en 1945 par les armées anglaises et américaines, l'Italie a souvent montré une attitude anglophile et surtout américanophile une grande « tolérance » linguistique face aux emprunts et une attirance politique et culturelle qui a favorisé l'utilisation importante de mots anglais

En raison de sa constitution tardive par rapport aux autres nations européennes, l'Italie n'a été unifiée qu'en 1861. Le choix de la langue nationale « *Questione della lingua* » s'est orienté sur le toscan « littéraire ». L'italianisation du pays qui a surtout commencé par le nord et, pour des raisons politiques, économiques et culturelles a mis plus d'un siècle pour être réalisée. D'abord l'école obligatoire (*Scuola dell'obbligo* qui date de la fin du XIXème siècle) puis la diffusion de la radio et surtout de la télévision ont permis d'italianisé l'ensemble du pays. Face à plus de 2000 dialectes (enquête Istat de 2007), des variétés de langue italienne régionale se sont mises en place. Le toscan en est le fondement mais de fortes variations phonétiques, lexicales, et parfois morphosyntaxiques. La communication entre locuteurs appartenant à des régions différents repose sur une intercompréhension et donc une grande « tolérance » linguistique face à ces variations. Même si jusqu'à la fin du XXe siècle un certain « racisme linguistique » surtout liés aux écarts phonétiques s'est manifesté entre le nord et sud et ce, pour des raisons d'abord économiques mais aussi largement culturelles.

Plusieurs vagues d'émigration à partir des années 1880 vers les USA jusque dans les années 1950, la libération de l'Italie par les armées anglaise et américaine, le plan Marshal et les contacts entre les familles américaines d'origines italiennes et leurs familles d'origine (voir le roman de Leonardo Sciascia, *Gli zii d'America*) sont des phénomènes qui sont très certainement à l'origine de l'anglophilie des italiens aujourd'hui.

Pour ces toutes ces raisons, la langue italienne a emprunté massivement les mots de la langue anglaise en particulier dans les secteurs de l'économie, des sciences, des TIC en faisant preuve de la même tolérance linguistique que dans les interactions linguistiques en langue italienne. Pour expliciter ce phénomène, nous pouvons donner quelques exemples dans le domaine de l'informatique comme *Computer, mouse, file, directory, frame, software*, etc. Dans la langue courante, les mots et expressions anglais foisonnent. On trouvera ainsi *fiction* pour « drame télévisé », *single* pour « célibataire », *over 65* pour « plus de 65 ans » etc.

Les organismes comme l'Accademia della crusca n'a pas le même rôle institutionnel que l'Académie française, la DGLFLF et les commissions de terminologie.

D'où l'importance des emprunts à l'anglais. Les mécanismes cognitifs de la reconnaissance des mots sont étroitement liés au fait que l'italien reste une langue fortement flexionnelle et que le mot italien est construit sur la base d'une racine lexicale construite en langue, cela peut constituer une hypothèse complémentaire pour expliquer ces emprunts massifs.

4. Les anglicismes en roumain

Le roumain, la langue considérée comme la plus conservatrice⁴ parmi les langues romanes, a privilégié pendant les trois derniers siècles les emprunts au français et à l'italien, suite à la modernisation de la société roumaine. Le contact avec la France a été un facteur essentiel pour la quête de l'identité et pour le réveil national roumain, les emprunts au français conduisant à une récupération⁵ de la configuration latine du lexique roumain.

Quelle en est la conséquence ? Parmi les 49649 mots que compte le *Dictionnaire de la langue roumaine moderne*⁶ de 1958, 19129 sont considérés comme étant d'origine française dont 12770 emprunts, soit un pourcentage de 38,42 des emprunts récents à la langue française⁷.

Le contact avec le français a conduit au XIX^{ème} siècle à un changement quasi total du lexique administratif et politique, de la terminologie des sciences et de la philosophie⁸. La création lexicale, la dérivation, les clichés linguistiques sont à leur tour marqués par cette présence massive des emprunts faits au français.

Les auteurs des premiers dictionnaires bilingues français-roumain/roumain-français jouent un rôle important dans ce processus⁹. Ils considèrent que les emprunts doivent servir à la traduction des œuvres littéraires aussi bien qu'à la rédaction des documents de l'Etat roumain, ce qui fait que les mots d'origine française s'imposent non seulement dans les domaines de l'art mais aussi dans le langage de l'administration.

Les emprunts¹⁰ à l'italien datent du XVIII^{ème} siècle, ils concernent surtout les domaines de l'art, de la littérature et notamment de la musique. Il ne faut cependant

⁴ Pușcariu, *Études de linguistique roumaine*, 1937.

⁵ Lupu, *Lexicografia românească în procesul de occidentalizare latino-romanică a limbii române moderne (1780-1860)*, 1999.

⁶ Macrea, *Dictionarul limbii române moderne*, 1958.

⁷ Pour plus de détails : Macrea, *Studii de lingvistică română*, 1970 et *Probleme ale structurii și evoluției limbii române*, 1982.

⁸ Eliade, *Influența franceză asupra spiritului public în România. Originile. Studiu asupra stării societății românești în vremea domniilor fanariote*, 2006.

⁹ Vaillant, *Vocabular purtăreț rumănescu-franțozesc și franțozescu-rumănesc urmat de un mic vocabular de Omonime*, 1839.

¹⁰ Felecan, *Vocabularul limbii române*, 2004.

pas oublier qu'une série d'emprunts lexicaux à l'italien enrichissent en roumain le lexique financier et bancaire ainsi que celui de l'alimentation et de l'architecture.

Les premiers emprunts faits par le roumain à l'anglais datent de la fin du XIX^{ème} siècle. Il ne s'agit pas d'emprunts résultés de contacts directs entre le roumain et l'anglais. C'est toujours la langue française qui va, dans un premier temps, jouer le rôle de vecteur pour la plupart des emprunts anglais de cette période. L'allemand et le russe favoriseront eux aussi les contacts entre le roumain et l'anglais.

Les changements politiques qui ont débuté à la fin de 1989, ainsi que la mondialisation, ont fait changer les centres d'intérêt de la langue et de la culture roumaines. Les anglicismes, d'origine britannique ou américaine s'imposent de plus en plus. Les profonds changements des échanges conversationnels en milieu urbain sont à l'origine de nouvelles caractéristiques linguistiques *in itinere*. Les mots anglais remplacent progressivement des mots d'origine française qui, pour des raisons diachroniques et typologiques, nous semblent cependant beaucoup plus adaptés aux spécificités de la langue roumaine.

Conclusion

Même si le français, l'italien et le roumain appartiennent typologiquement à la même famille de langues, nous avons pu mettre en évidence, par nos réflexions, leurs comportements différents relatifs aux emprunts à l'anglais. Nous pouvons certainement trouver des éléments d'explication dans leurs changements diachroniques divergents, en particulier sur le plan de la typologie lexicale, étroitement liés aux évolutions historiques et culturelles. Bien évidemment, le nouvel *esprit du siècle*, la mondialisation, peut également expliquer ces comportements divergents face aux emprunts à la langue anglaise et surtout à l'anglo-américain.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLINNE, Frédéric, *Les faux amis de l'anglais*, Paris, Belin, 1999.
- BEGIONI, Louis, « Les emprunts à l'anglais dans la terminologie de la crise : comparaison entre la langue française et la langue italienne », *Le Parole de la Crisi. Etica della comunicazione, percorsi di riscoscamento, partecipazione politica*, a cura di Alessandro Arienzo, Marco Castagna, Diogene Edizione, Napoli, 2013.
- BIDERMANN-PASQUES Liselotte, HUMBLEY John, 1995, « La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique », *Langue française*, n° 108, pp. 57-65. Document téléchargé le 23 septembre 2008 sur le site : <http://www.persee.fr>
- BOGAARDS, Paul, *On ne parle pas franglais*, Bruxelles, De Boeck, Duculot, 2008.

- ELIADE, Pompiliu, *Influența franceză asupra spiritului public în România. Originile. Studiu asupra stării societății românești în vremea domniilor fanariote*, Institutul Cultural Român, București, 2006.
- FELECAN, Nicolae, *Vocabularul limbii române*, Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2004.
- LUPU, Coman, *Lexicografia românească în procesul de occidentalizare latino-romanică a limbii române moderne (1780-1860)*, Logos, București, 1999.
- MICHEL, France, *Vocabulaire de l'échange de documents informatisés*, Cahiers de l'Office de la langue française du Québec, 1991.
- MACREA, D., *Studii de lingvistică română*, Editura Didactică și Pedagogică, București, 1970.
- MACREA, D., *Probleme ale structurii și evoluției limbii române*, Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1982.
- MOREAU-LASTÈRE, Bernard, *Le français avec juste ce qu'il faut d'anglais*, Paris, Glyphe & Biotem éditions, c2003.
- PERGNIER, Maurice, *Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française ?* Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- PUȘCARIU, Sextil, *Études de linguistique roumaine*, Cluj-București, 1937.
- REY-DEBOVE, Josette, et GAGNON, Josette, *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*, Paris, Le Robert, 1990.
- TOURNIER, Jean, *Les mots anglais du français*, Paris, Belin, 1998.
- VAN ROEY, Jacques, Sylviane GRANGER et Helen SWALLOW, *Dictionnaire des faux amis: français-anglais = Dictionary of faux amis : English-French*, 3^e éd., Paris, Bruxelles, De Boeck & Larcier, c1998.
- VENEV Yvan, *Dictionnaire anglais-français-russe de l'informatique et des sciences (1499 expressions)*, Paris, Economica, 1984.
- VERREAULT, Carole, *Vocabulaire de la sécurité informatique*, Cahiers de l'Office de la langue française du Québec, 1992.
- Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988.
- WALTER Henriette, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- WALTER, Henriette, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, 2^e éd., Paris, Larousse, c1998.
- WALTER, Henriette, *Honni soy qui mal y pense, l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Robert Laffont, 2001.

Dictionnaires :

- MACREA, D. (sous la direction de), *Dictionarul limbii române moderne (=DLRM)*, Editura Academiei RPR, București, 1958.
- VAILLANT, J.A., *Vocabular purtăreț rumănescu-franțozesc și franțozescu-rumănescu urmat de un mic vocabular de Omonime*, În Tipografia lui Friderih Valbaum, București, 1839.

Sitographie :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/La-DGLFLF> (dernière consultation le 14/07/2020)